



Introduction commission énergie du 23 septembre 2022

J'ai plusieurs informations à vous donner. Déjà, plusieurs auditions traitant de l'énergie ont eu lieu ces derniers temps :

Assemblée Nationale :

- **Table ronde sur la sécurité énergétique en Europe à l'AN le 22 09 22**
https://event.assemblee-nationale.fr/video.12180016_632c0cb8ca9f4.commission-des-affaires-europeennes--table-ronde-sur-la-securite-energetique-europeenne-22-septembre-2022
- **Audition de POUYANNE Total Energies à l'AN le 21 09 22**
https://event.assemblee-nationale.fr/video.12172717_632ad3b615f00.entreprises-petrolieres-et-gazieres--totalenergies-m-patrick-pouyanne-president-directeur-genera-21-septembre-2022
- **Audition de RTE Xavier PIECHACZYK AN le 14 09 22**
https://event.assemblee-nationale.fr/video.12159472_6321cde020e98.commission-des-affaires-economiques--m-xavier-piechaczyk-president-du-directoire-de-rte-sur-la-c-14-septembre-2022
- **Audition du PDG EDF JB LEVY AN 14 09 22**
https://event.assemblee-nationale.fr/video.12155050_632179fae1dcc.commission-des-affaires-economiques--mme-valerie-metrich-hequet-pour-la-nomination-de-directrice-g-14-septembre-2022
- **Table ronde sur et une autre sur la sobriété (réseau action climat + Negawatt) le 21 septembre 2022.**
<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/developpement-durable/actualites/audition-sur-le-theme-de-la-sobriete-energetique>
- **Table ronde sur les prix de l'électricité et du gaz 21 09 22**
https://event.assemblee-nationale.fr/video.12170070_632abb59085f2.commission-des-affaires-economiques--table-ronde-sur-les-prix-de-l-electricite-et-du-gaz-21-septembre-2022
- **Présentation au CESE des scénarios RTE + Ademe**
[Suivez l'événement en direct](#)

Dernièrement, il y a eu la publication du bilan complet de la consultation publique sur la prochaine stratégie française sur l'énergie et le climat à 2050 qui abordent 12 thèmes. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance. <https://archivephase1.concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/bilan-consultation>

Dans la continuité de cette concertation, une deuxième phase de débat va s'ouvrir sur le « mix énergétique de demain » au second trimestre 2022. Parallèlement le gouvernement préparera le projet de la première loi de programmation de l'énergie et du climat (LPEC) qui doit être adopté d'ici juillet 2023. De cette loi découlera d'ici juillet 2024 la nouvelle Stratégie Bas Carbone (SNBC), le nouveau Plan National d'Adaptation au Changement climatique (PNACC) et la prochaine PPE qui couvrira la période 2024-2033. Un débat sur la politique énergétique va être organisé début octobre à l'AN puis au Sénat en amont de l'examen du texte sur la loi sur l'accélération du développement des ENR qui sera examiné en octobre au Sénat. Le texte composé de 20 articles abordera trois grands aspects. D'abord une série de mesures pour accélérer les procédures de développement des énergies

renouvelables, ensuite des mesures spécifiques sur la filière du photovoltaïque et de l'éolien offshore avec l'objectif, notamment d'obtenir toutes les surfaces foncières disponibles en France et ainsi élargir les surfaces d'installations possibles. Et enfin des mesures qui portent sur le « partage de la valeur », c'est-à-dire redistribuer les revenus générés par l'installation de ces moyens de production aux riverains sorte de dédommagement en raison de leur présence visuelle. On peut d'ailleurs y voir le risque d'aller vers un modèle où ceux qui seraient à proximité de moyens de production paieraient moins cher leur électricité, a contrario les autres beaucoup plus cher. Cela participe à un déséquilibre des fondements du service public....

Un appel des maires et d'élus locaux de gauche (et pour une majorité d'entre eux communistes) qui face aux hausses de l'énergie se refusent de réduire les services publics au sein de leur collectivité et menacent de ne plus régler leur factures d'électricité et de gaz. Ils dénoncent également les politiques mises en œuvre des différents gouvernements qui ont décidé de les contraindre à des appels d'offre pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés, avec les dispositifs inclus dans la loi NOME. Ils revendiquent la sortie du gaz et l'électricité du marché et la fixation des prix en fonction de la réalité des coûts de production. Ils souhaitent qu'à nouveau les collectivités locales puissent bénéficier du TRV, ils veulent interdire les coupes, mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus pauvres...

Pour information, cet été lors de l'examen de la loi de finances rectificative un amendement a été voté à l'unanimité des groupes parlementaires. Cet amendement a pour but de protéger les collectivités locales qui n'arrivent pas à faire face parce que particulièrement impactées par les hausses (environ 22 000 communes en théorie). Il instaure un filet de sécurité à hauteur de 430 millions d'€ pour les accompagner avec une compensation de l'Etat qui peut aller jusqu'à 70 %.

Pour protéger les ménages, le bouclier tarifaire est reconduit en 2023 avec toutefois des hausses plafonnées à 15% cela correspond à des hausses de 20€/mois pour l'électricité et 25€/mois pour le gaz (le coût évalué à 16 milliards) + soutien aux ménages se chauffant au fioul inclus dans la loi de finances rectificatives et qui sera étendu aux usagers du bois. Nouveau chèque énergie de 100 à 200€ va être versé aux 12 millions de précaires. Toujours rien sur la baisse de la TVA sur les factures d'électricité et de gaz (pourtant l'Espagne l'a fait).

Un peu plus de 300 entreprises sont fortement touchées par le niveau élevé des prix de l'électricité et du gaz. Certaines d'entre elles doivent faire du chômage partiel et fermer une partie de leur activité pendant quelques semaines. Aucune mesure particulière n'est prévue ni pour les entreprises ni pour les collectivités en ce qui concerne le bouclier tarifaire.

Cette situation relance un vieux débat à gauche (porté par LFI et EELV) celui des 1^{er} kWh gratuits et du tarif progressif que les communistes et leurs élus ont fortement combattu en 2012.

Côté nucléaire

Dimanche dernier un sondage Ifop dévoilé par le JDD nous apprenait que 75% des français se déclarent favorable au nucléaire. Ce score souligne un refus du scénario à l'Allemande avec l'abandon du nucléaire. Ce qui est intéressant c'est que 79% sont proches de la LFI et 72% d'Europe Ecologie les Verts. Ce qui confirme que nous avons eu raison de ne rien lâcher sur le sujet, d'être pédagogue, de continuer à débattre. Tout comme la fermeture de Fessenheim où près de 6 français sur 10 pensent que c'est une mauvaise décision. Bien sûr l'actualité avec la hausse de l'énergie, la guerre en Ukraine qui met en exergue l'alimentation de l'Europe et donc sa souveraineté n'y sont pas pour rien dans le résultat de son sondage. Par contre, il y a 64% des 18-24 ans qui considèrent que le nucléaire n'est pas

respectueux de l'environnement...nous avons encore du travail explicatif à fournir auprès de cette population.

EDF annonce avoir réévalué à 29 milliards d'€ l'impact de la baisse de la production d'électricité nucléaire sur son Ebitda 2022. La production nucléaire est dans le bas de la fourchette 280-300 TWh pour 2022. Sur les 8 premiers mois 2022 la production cumulée d'électricité nucléaire s'est élevée à 191 TWh en recul de 20% par rapport à l'année 2021 même période.

Néanmoins, EDF a confirmé son estimation de production nucléaire pour 2023 à 300-330 TWh et pour 2024 à 315-345 TWh.

Il a été annoncé la création d'une structure d'Etat pour piloter le programme EPR2. La direction du programme interministérielle assurera le pilotage, coordonnera les procédures administratives, s'assurera du respect des coûts et des délais des chantiers. Un nouveau texte de loi sur le nucléaire est prévu pour début 2023 qui introduira des dispositions pour gagner du temps de procédure sur le lancement des chantiers ; Lancement du programme de 6 EPR2 puis d'études pour la construction de 8 EPR2 supplémentaires.

Le plafond de l'Arenh a été gelé à 120 TWh jusqu'en 2025 avec un relèvement de son montant à 49.50€. Pour les ménages, la loi prévoit la fixation d'un délai d'au moins un mois (avec une réduction de la puissance délivrée) avant que des coupures d'électricité, y compris pour impayés, soient mises en œuvre dans les résidences principales pendant la période qui va du 1 avril au 31 octobre.

Un mot sur le gaz et le passage de l'hiver¹

Les deux gestionnaires GRT Gaz et Teréga ne parlent pas de coupures mais avec des nuances toutefois. Pour un hiver moyen, le besoin de consommation est estimé à 309 TWh. Le besoin d'exportation à 84 TWh. Les importations devraient fournir 125 TWh, le soutirage des stockages 99 TWh et les terminaux méthaniers 166 TWh

En cas d'hiver moyen avec une pointe de froid, il y aurait un déficit estimé à 0,4% de la consommation (1.4 TWh). En cas d'hiver froid (comparable à 2012/2013) il manquerait 2% de la consommation (6.8TWh). En cas d'hiver très froid (modèle 2010/2011), il manquerait 5% de la consommation (16TWh).

En cas de froid extrême avec une pointe en deuxième partie de l'hiver après mi-février cela poserait de réel problème compte tenu que les niveaux de stockage seront plus bas.

Côté consommateur, ce sera la sobriété qui va primer avec la mise en place d'un dispositif identique à ECoWatt.

Pour rappel, dans la loi d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, le ministre chargé de l'énergie a le pouvoir de réquisitionner les centrales à gaz pour sauvegarder le réseau électrique.

La France a signé avec l'Allemagne un accord de solidarité. Celle-ci sera électrique de l'Allemagne vers la France et gazière dans l'autre sens jusqu'à 100 GWh/jour via le point d'interconnexion d'Obergailbach (Moselle) / Medelsheim (Sarre).

¹ Le coût sur la facture énergétique française des imports des énergies fossiles sur le 1^{er} semestre de 2022 s'élève à 48 milliards, sur le 1^{er} semestre 2021 c'était 27 milliards. Pour rappel, l'uranium c'est moins d'un milliards d'€ par an.

Pour aller au-delà, il faudra entamer des travaux qui ne rendrait pas cette solution opérationnelle avant 2 hivers.

L'Allemagne nationalise Uniper (issue de la scission EON) détenu à 78 % par Fortum (qui est lui-même détenu par 51% par l'Etat finnois) qui est le premier importateur européen de gaz russe qui est en quasi-faillite (50% de son gaz vient de Sibérie).

L'Allemagne fait payer sa forte dépendance au gaz russe aux consommateurs en les mettant à contribution. Elle a créé un prélèvement de 2.4 cts d'€/KWh sur la facture des consommateurs pour répartir les surcoûts supportés par les importateurs de gaz qui sont privés de gaz russe.

La Norvège depuis la guerre en Ukraine est devenue le premier fournisseur de gaz de l'Europe à la place des Russes.

Du côté de la présidente de la commission européenne Ursula Von Der Leyen

Elle annonce un découplage des prix de l'électricité sur ceux du gaz et renvoie les modalités au plan d'urgence que doivent adopter les ministres européens de l'énergie lors de la réunion du 30 septembre. Mais toujours pas de remise en cause du marché.

Plusieurs pays dont la France, l'Allemagne souhaitent une refonte du marché de l'électricité pour découpler les prix de l'électricité sur ceux du gaz.

L'union européenne préconise une baisse obligatoire de la consommation de 5% au moment des pics de consommation. Elle propose la création d'un plafond de prix à 180€/MWh pour les producteurs d'électricité dits infra marginaux (cad dont les coûts d'exploitation sont faibles). Les recettes dégagées pourraient s'élever à 117 milliards. Elles seraient perçues par les Etats pour aider les ménages et les entreprises.

Elle met en place une contribution solidarité temporaire sur les bénéfices excédentaires générés par les opérateurs d'énergies fossiles. Contribution perçue par les Etats membres sur les bénéfices 2022 excédant de plus de 20% les bénéfices moyens des trois années précédentes, à un taux d'au moins 33%. (cela dégagerait 25 milliards).

Une telle taxe pourrait faire disparaître des radars certains grands groupes qui par une ingénierie comptable provisionneraient des investissements ou des pertes à venir pour éluder la case superprofits.

La NUPES a déposé un projet de loi pour obtenir un référendum d'initiative partagée qui permettrait de taxer les superprofits. La cible : les groupes de tout secteur dont le résultat imposable supplémentaire est au moins 1.25 fois supérieur au résultat moyen des années 2017, 2018, 2019 avec un barème progressif de taxation de 20%, 25% ou 33% des superprofits pour une durée allant jusqu'à 2025 (cela rapporterait 15 à 20 milliards).

Total énergies dont les activités françaises de raffinage sont déficitaires mais qui fait de gros profits à l'étranger 10 milliards rien que sur le 1^{er} semestre 2022 ne pourrait ne pas être concerné.

On a beaucoup parlé de la Taxonomie avec l'inclusion du gaz et du nucléaire, Greenpeace a déposé un recours auprès de la commission européenne pour retirer de l'acte délégué les deux énergies car pour elle cela vient en contradiction avec l'accord de Paris. Elle ira jusqu'au recours auprès de la Cour de justice européenne.

Enfin des voix comme celle du Medef mais pas que s'élèvent pour copier le modèle espagnol et portugais.

Qui consiste en un plafonnement exclusif des prix du gaz utilisé dans les centrales électriques. Ceci via une subvention versée par les consommateurs. C'est un régime dérogatoire en raison de l'exception ibérique au motif de la faiblesse de ses interconnexions avec le reste de l'Europe via la France – 2.8% de sa capacité énergétique – sont très loin des 10% prévus pour 2020 et des 15% recommandés par Bruxelles pour 2030 et que le poids des ENR y est particulièrement notable. Objectif : réduire le prix de la technologie la plus chère pour produire de l'électricité car elle fait office de taux directeur sur le marché. Ce qui a comme objectif de réduire les superprofits des producteurs d'éoliens, solaires et nucléaire et réduire la facture des consommateurs. Rappelons que les espagnols ont des tarifs régulés directement indexé sur le prix de marché à l'opposé de prix fixes mensuels garantis.

Pour autant, la France n'est pas l'Espagne, la part d'électricité produite à partir du gaz est faible chez nous. Nous sommes très interconnectés.

Pour nous, il faut mener une grande bataille sur l'énergie comme le propose Fabien Roussel au dernier Conseil National en montrant que la sortie des logiques capitalistes est la seule voie pour sortir d'une crise énergétique désastreuse pour le pays. Nous avons des propositions que nous avons portées dans la campagne présidentielle. Continuons ! Notre proposition d'organiser des auditions des organisations syndicales, des ONG, et de différents acteurs de l'énergie peut être un point d'appui.

Pour votre information un site Internet pour le 39ème congrès <https://congres2023.pcf.fr> où des contributions peuvent être mis en ligne.

Le colloque international sur l'énergie au Sénat organisé par la Fondation G. Péri auquel la commission énergie du PCF participe et prévu pour les 17 et 18 mars 2023 enrichira notre réflexion.